



ANNULE ET REMPLACE

**Arrêté fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes
dans la commission administrative paritaire académique
à l'égard des infirmier(ère)s, des conseiller(ère)s techniques de service social
et des assistant(e)s de service social de l'éducation nationale
et de l'enseignement supérieur**

La Rectrice de l'académie de Limoges,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur.

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, les parts respectives de femmes et d'hommes composant l'effectif pris en compte pour le renouvellement de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des infirmier(ère)s, des conseiller(ère)s techniques de service social et des assistant(e)s de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que le nombre de représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s prévu(e)s pour ladite commission sont fixés ci-après :

- Nombre d'agents représentés : 145
- Part de femmes en nombre et en pourcentage : 138 / 95.17%
- Part d'hommes en nombre et en pourcentage : 7 / 4.83%
- Nombre de représentants titulaires : 2
- Nombre de représentants suppléants : 2

Article 2

Ces dispositions entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Article 3

Le secrétaire général de l'académie de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication.

Fait à Limoges, le 30 mai 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'académie,

Ivan Guilbault

Pour la rectrice et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Relations
Et des Ressources Humaines

Gilles DUMONT